

3DI SARL

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 28 Avenue de l'Europe, ZA de Font-Ratel - 38640 CLAIX
539 777 664 RCS GRENOBLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 AVRIL 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 56 953,53 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 56 953,53 euros

A titre de dividendes aux associés 35 000,00 euros
Soit 35,00 euros par part

Le solde en totalité au compte « Autres réserves » 21 953,53 euros
Qui s'élève ainsi à 328 545,34 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 35 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

VC.

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

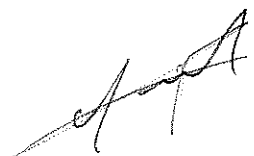
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Montant distribué	Soit par titre	Eligible à l'abattement de 40 %
31.12.2021	Néant	-	-
31.12.2020	30 000 €	30,00 €	30 000 €
31.12.2019	Néant	-	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 avril 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme
La Gérance



3DI SARL

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 28 Avenue de l'Europe, ZA de Font-Ratel - 38640 CLAIX
539 777 664 RCS GRENOBLE

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

« *Certifiés Conformes* »

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 570 877.11 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 758 668.36 Euros et dégageant un bénéfice de 56 953.53 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement de la présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue
- Stocks : les stocks ont été évalués selon la méthode " premier entré, premier

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

sorti ". Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 592		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	20 262		2 233
Installations générales agencements aménagements divers	5 817		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 493		2 065
TOTAL	33 572		4 298
Prêts, autres immobilisations financières	4 320		
TOTAL	4 320		
TOTAL GENERAL	39 484		4 298

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 592	1 592
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			22 495	22 495
Installations générales agencements aménagements divers			5 817	5 817
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 413	7 145	7 145
TOTAL		2 413	35 457	35 457
Prêts, autres immobilisations financières			4 320	4 320
TOTAL			4 320	4 320
TOTAL GENERAL		2 413	41 369	41 369

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 592			1 592
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	14 073	2 534		16 607
Installations générales agencements aménagements divers	2 231	1 163		3 395
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 146	708	2 413	4 441
TOTAL	22 450	4 405	2 413	24 442
TOTAL GENERAL	24 042	4 405	2 413	26 034

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 534				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 163				
Matériel de bureau informatique mobilier	708				
TOTAL	4 405				
TOTAL GENERAL	4 405				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 320	4 320	
Clients douteux ou litigieux	1 260	1 260	
Autres créances clients	195 462	195 462	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	553	553	
Impôts sur les bénéfices	1 028	1 028	
Taxe sur la valeur ajoutée	16 003	16 003	
Débiteurs divers	16 190	16 190	
Charges constatées d'avance	847	847	
TOTAL	235 663	235 663	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	49	49		
Fournisseurs et comptes rattachés	123 163	123 163		
Personnel et comptes rattachés	6 723	6 723		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 333	7 333		
Taxe sur la valeur ajoutée	27 230	27 230		
Autres impôts taxes et assimilés	243	243		
Groupe et associés	1 533	1 533		
Autres dettes	1 486	1 486		
Produits constatés d'avance	25 322	25 322		
TOTAL	193 082	193 082		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	7. 5000	1 000			1 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	89 072
Total	89 072

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	49
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 708
Dettes fiscales et sociales	2 030
Total	10 788

3DI SARL

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 28 Avenue de l'Europe, ZA de Font-Ratel - 38640 CLAIX
539 777 664 RCS GRENOBLE

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

« *Certifiés Conformes* »

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 591. 79	1 591. 79				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	22 495. 37	16 606. 91	5 888. 46	6 189. 21	300. 75-	4. 86-
	Autres immobilisations corporelles	12 961. 66	7 835. 24	5 126. 42	4 932. 86	193. 56	3. 92
	Immobilisations en cours						
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	4 320. 00		4 320. 00	4 320. 00		
	Total II	41 368. 82	26 033. 94	15 334. 88	15 442. 07	107. 19-	0. 69-
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	65 602. 76		65 602. 76	31 390. 76	34 212. 00	108. 99
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	63 100. 00		63 100. 00	59 000. 00	4 100. 00	6. 95
Comptes de Régularisation	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	196 721. 88	1 050. 00	195 671. 88	79 002. 81	116 669. 07	147. 68
	Autres créances	33 774. 49		33 774. 49	26 527. 74	7 246. 75	27. 32
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	196 546. 44		196 546. 44	217 953. 66	21 407. 22-	9. 82-
	Charges constatées d'avance (3)	846. 66		846. 66	1 604. 96	758. 30-	47. 25-
	Total III	556 592. 23	1 050. 00	555 542. 23	415 479. 93	140 062. 30	33. 71
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	597 961. 05	27 083. 94	570 877. 11	430 922. 00	139 955. 11	32. 48

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 500 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 500. 00	7 500. 00		
	Réserves				
	Réserve légale	750. 00	750. 00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	306 591. 81	249 275. 74	57 316. 07	22. 99
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	56 953. 53	57 316. 07	362. 54-	0. 63-
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	371 795. 34	314 841. 81	56 953. 53	18. 09
	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
PROVISIONS	Total II				
	Provisions pour risques Provisions pour charges	6 000. 00	9 000. 00	3 000. 00-	33. 33-
DETTES (1)	Total III	6 000. 00	9 000. 00	3 000. 00-	33. 33-
	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	49. 27	34. 17	15. 10	44. 19
	Emprunts et dettes financières diverses	1 533. 27	11 536. 90	10 003. 63-	86. 71-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 162. 74	49 516. 97	73 645. 77	148. 73
Comptes de Régularisation	Dettes fiscales et sociales	41 528. 89	27 451. 85	14 077. 04	51. 28
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 485. 60	18 540. 30	17 054. 70-	91. 99-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	25 322. 00		25 322. 00	
	Total IV	193 081. 77	107 080. 19	86 001. 58	80. 32
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		570 877. 11	430 922. 00	139 955. 11	32. 48

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 193 081. 77 107 080. 19